



Rapport de Second Opinion

« *Collectivités 21 Sustainability Bond* »

Emission Obligataire

par le Département de l'EURE

Date d'émission du rapport

20 Juillet 2018

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

Sommaire

Opinion globale	<u>Page 3</u>
Niveau de conformité de l'émission obligataire avec les Lignes Directrices relatives aux Obligations Durables (« Sustainability Bond Guidelines » by ICMA)	<u>Page 4</u>
Performance ESG de l'émetteur	<u>Page 6</u>
Qualité « Durable » de l'émission (Présentation et analyse des projets désignés)	<u>Page 7</u>
Méthodologie & Disclaimer	<u>Page 13</u>

Score de l'Opinion	Alignement SBG	Qualité ESG de l'Emetteur	Qualité Durable de l'émission	Alerte Controverses
4,3 / Avancé	4,6	3,8	4,6	Non

Système de notation

Légende de notation >	Faible	Modéré	Moyen	Avancé	Confirmé
Echelle de notation	X<1,5	1,4<X<2,5	2,4<X<3,5	3,4<X<4,5	X>4,4 (5 max)

Présentation de la transaction

L'Eure est un département français de la région Normandie. Le Département est fortement engagé dans une démarche de développement durable. Afin de développer et structurer cette démarche, le Conseil Départemental du Développement durable (C3D) a été créé en décembre 2005. Le champ d'intervention et les thématiques étudiées par le C3D sont en priorité ceux des compétences exercées par le Département. Depuis sa création, le C3D a été amené à donner des avis sur plusieurs politiques et actions relevant des compétences du Conseil départemental : les transports, le Plan Climat, le RSA (Revenu de Solidarité active), etc.

Les éléments de la stratégie du Département de l'Eure relatifs à l'émission :

- Adoption d'un plan à 5 ans pour le financement de la reconstruction des EHPAD
- Soutien à des projets innovants ayant une forte valeur sociale et environnementale

Les projets désignés pour l'émission d'obligation durable :

- Reconstruction / extension des EHPAD (EHPAD de Conches en Ouche, EHPAD de Pacy et EHPAD Andelys)
- Financement du projet Seine à Vélo.

Bond type : Sustainability Bond



Opinion globale sur l'émission

Le Département de l'Eure est engagé depuis des années dans une démarche de développement durable sur l'ensemble de ses compétences. Malgré un besoin d'approfondissement de la formalisation et de la structuration de cette démarche globale, les actions responsables du Département dans ses différents domaines de responsabilité sont jugées pertinentes. Le Département manifeste ainsi un grand potentiel en matière d'amélioration et de systématisation de ses initiatives dans l'objectif de mise en place d'une stratégie exhaustive et opérationnelle de développement durable.

Les projets désignés pour cette émission obligataire s'inscrivent dans la continuité de l'engagement du Département. Dans le contexte de cette émission, le Département de l'Eure démontre une transparence exemplaire ainsi qu'une vision informée des risques et opportunités relatifs aux projets financés.

Ainsi, nous considérons que cette émission d'obligation durable par le Département de l'Eure atteint un niveau de transparence et de « durabilité » avancé (4,3).

4,6 / Confirmé

Alignement avec les « Sustainability Bond Guidelines » (1/2)

Opinion globale : Le niveau de transparence associé à cette émission est très élevé. Bien que cette opération soit une première pour l'Eure et que certains processus (notamment la sélection des projets) aient été lancés pour la première fois dans le cadre de cette opération, le Département de l'Eure a su développer et mettre en place des actions et processus pertinents afin de garantir la transparence et la qualité de cette émission d'obligation durable.

Allocation des flux financiers

La totalité des flux financiers seront alloués aux projets désignés (Seine à Vélo, EHPAD Conches en Ouche, Pacy et Andelys).

Le rapport d'émission contiendra des informations précises sur l'étape de financement de chaque projet ainsi que le pourcentage de flux financiers dédiés aux nouveaux financements versus refinancements, voire préfinancements. Dans le cas du préfinancement des projets, le Département de l'Eure sécurisera leur allocation définitive aux projets désignés dans le respect de l'obligation de dépôts des fonds auprès du Trésor qui s'impose aux entités publiques en France.

Chacun des projets désignés présente des bénéfices environnementaux et / ou sociaux concrets décrits dans le présent rapport ainsi que dans la documentation légale relative à l'émission obligataire.

Les projets désignés correspondent aux catégories suivantes des projets éligibles définies par les « Green Bond Principles » ou « Social Bond Principles » (eux-mêmes élaborés par l'Association Internationale des marchés de capitaux) :

- « Clean Transportation » pour le projet de voie verte « Seine à Vélo » ;
- « Green Buildings » pour les projets EHPAD Conches en Ouche et Andelys qui visent la conformité aux exigences des labels Habitat & Environnement et Haute Qualité Environnementale respectivement ;
- « Access to essential services » pour l'ensemble des projets EHPAD visant une amélioration significative des conditions de vie et services proposés (Public visé : personnes âgées très dépendantes)

Les projets ont été choisis également avec la prise en compte de l'initiative de la Commission Européenne en matière d'élaboration progressive d'une taxonomie commune des projets éligibles verts et sociaux.

Processus de sélection et évaluation des projets

Le processus de sélection et d'évaluation des projets éligibles a été formalisé dans le cadre de la première émission d'obligation durable du Département de l'Eure. Ce processus est perçu par l'émetteur comme un élément essentiel de la formalisation d'une stratégie de financements durables qu'il entend poursuivre.

Les principes fondamentaux de ce processus tels que définis par l'émetteur sont :

- Les projets éligibles doivent avoir des objectifs clairs, traçables et, si possible, mesurables en matière d'impact ;
- Les projets éligibles doivent faire l'objet d'une analyse des risques sociaux et environnementaux associés afin de gérer au mieux et, si possible, prévenir des impacts négatifs connexes ;
- Pour chaque projet, il convient de s'assurer de l'adéquation entre l'offre et le besoin ;
- Pour chaque projet, il convient de s'assurer de sa pertinence au regard des orientations stratégiques du Département en matière de développement durable.

Ainsi, le processus de sélection des projets s'inscrit dans la démarche globale de développement durable du Département. Chaque projet est associé à une catégorie concrète de projets éligibles (les premières catégories sont déjà développées, notamment « Patrimoine bâti vert » ou « Mobilité durable » et cette classification sera enrichie progressivement), aux objectifs de durabilité déterminés et apporte des solutions concrètes en matière d'impact grâce à la mise en place d'indicateurs précis. Dans le cas où aucun objectif concret environnemental ou social n'est associé au projet et que ce dernier ne présente pas de potentiel d'impact clair et significatif en matière de développement durable, le projet n'est pas considéré comme éligible.

Point de contrôle : Ce processus ayant été établi en 2018 pour la première fois, il est important de suivre dans la durée le respect des principes posés et les progrès en matière de critères de sélection par catégorie.

4,6 / Confirmé

Alignement avec les « Sustainability Bond Guidelines » (2/2)

Transparence sur la gestion des flux financiers

Les produits des émissions « durables » seront fongibles sur le compte de la trésorerie départementale. Sauf dérogation, les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor public. Toutefois, le Département de l'Eure s'engage à produire un reporting de suivi détaillé dans le cadre du rapport dédié Sustainability Bonds afin d'indiquer le niveau d'allocation des fonds par projet désigné.

Le schéma d'allocation suivant sera proposé dans ce cas-là :

1. En fin d'année de mobilisation des emprunts pour ce qui concerne l'allocation à des dépenses réalisées et les opérations en cours ;
2. En amont de la mobilisation en ce qui concerne les investissements de l'année suivante.

Ce schéma sera suivi et vérifié jusqu'à la maturité des titres émis.

Qualité & fréquence du reporting prévu

Le reporting sera publié annuellement lors du vote des comptes annuels jusqu'à maturité des titres émis. Il fera l'objet d'un rapport dédié Sustainability Bonds et sera associé au rapport annuel du Département de l'Eure en matière de développement durable. Le rapport contiendra les informations spécifiques à l'avancement de chaque projet, les impacts associés, ainsi que les détails sur l'allocation des flux financiers.

3,8 / Avancé

Performance ESG de l'émetteur

Opinion globale : A ce jour, la démarche du Département de l'Eure en matière de développement durable peut être qualifiée de diversifiée et progressive. L'initiative a été prise par le Département de structurer davantage sa démarche en matière de développement durable. Cette initiative ayant été lancée en 2018, il est important de suivre son avancement et de revoir la notation en conséquence au moment de la revue annuelle de l'Opinion.

Qualité ESG de l'émetteur



Le Département de l'Eure met en place des initiatives variées dans chacun des trois grands piliers E, S et G et communique régulièrement sur leur état d'avancement dans son rapport annuel « Développement Durable ».

Le soutien aux énergies vertes (avec l'objectif de couvrir 50% des besoins énergétiques des bâtiments du Département par les énergies renouvelables), la gestion saine des ressources en eau ou, encore, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion des circuits courts en matière d'alimentation (avec une possibilité à partir d'octobre 2018 de commencer à tracer la consommation de ces produits au sein des collèges et EHPAD) se trouvent parmi les priorités du Département. Les enjeux relatifs à la gestion responsable RH, l'amélioration de la qualité de vie (réseau de santé et éducation) et la protection du Capital Naturel font également l'objet d'actions spécifiques du Département dans le cadre de sa politique responsable. Les initiatives en place sont coordonnées par la Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture du Département qui mène également des campagnes de sensibilisation aux enjeux du développement durable auprès de l'ensemble des directions du Département.

Toutefois, il est à noter qu'actuellement les actions variées mises en place par le Département dans les divers domaines du développement durable ne sont pas reliées à une démarche globale cohérente et structurée. Ainsi, un Groupe de travail inter-directions a été créé au sein des instances de gouvernance départementales en juin 2018 afin de systématiser, formaliser et approfondir la démarche du Département en matière de développement durable. Le Groupe fixera les objectifs, définira des plans d'actions adaptés et développera des outils de suivi et d'amélioration continue.

Point de contrôle : Il est important de suivre les travaux du Groupe de travail en matière de structuration et de systématisation de la démarche de développement durable du Département ainsi que de revoir la notation en conséquence lors de la revue annuelle de l'Opinion. Les autres points plus spécifiques à contrôler sont : 1. l'avancement du Département de l'Eure en matière de gestion des risques éthiques (aucune politique dédiée en place à ce jour) ; 2. le renforcement de la politique d'achat responsable de l'Eure (l'élaboration d'un guide et d'autres initiatives sont prévues).

Alerte Controverses

NON

Point de contrôle : A ce jour, deux sujets d'actualité relatifs à la performance ESG du Département de l'Eure attirent notre attention et suscitent le besoin d'une surveillance dans le temps : la désertification médicale et le plan de réorganisation de la carte scolaire qui engage le Département à partir de la rentrée 2018 dans un processus complexe de fermeture de certains établissements (notamment des collèges). Si ces sujets ne donnent pas encore lieu à des controverses, quelques réactions d'insatisfaction de la part des eurois ont été enregistrées. La bonne gestion de ces problématiques par le Département fera l'objet d'un contrôle spécifique lors de la mise à jour annuelle de l'Opinion.

Note méthodologique : En cas d'identification de controverses, elles seront étudiées et classifiées selon leur niveau de gravité. Le score final de l'Opinion est ensuite ajusté en conséquence. (Voir la méthodologie, page 13)

4,6 / Confirmé

Qualité « durable » de l'émission (1/6)

Opinion globale : Les projets désignés relèvent des compétences du Département de l'Eure. Il est à noter une forte maîtrise des projets (particulièrement du projet Seine à Vélo) par le Département. Nous remarquons également une volonté forte de la part du Département d'inscrire des éléments relatifs au développement durable dans l'ensemble des projets désignés (aspects risques et opportunités). Le développement de cette démarche encore relativement récente est à suivre tout au long de la durée de vie des titres émis.

Présentation des projets désignés

Seine à Vélo	<p>La Seine à Vélo est un itinéraire vélo (voie verte entièrement sécurisée ou véloroute) de Paris à la mer (Le Havre et Deauville). <u>Projet en cours de réalisation.</u></p> <p>Caractéristiques principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 Collectivités maîtres d'ouvrage - plus de 400 km dont environ 120 km dans l'Eure (dont 103 à réaliser par le Département) <p>Objectifs globaux associés : Economie touristique ; Mobilités douces ; Cadre de vie</p> <p>Tranche financée par l'émission d'obligation durable en 2018 : Vernon-Les Andelys (33km)</p> <p>Travaux financés : Construction et équipement d'une voie verte dans le cadre d'un itinéraire vélo national, aménagement paysagers et mesures compensatoires</p>
EHPAD Conches en Ouche	<p>Projet de reconstruction et d'extension de l'EHPAD Conches en Ouche. <u>Projet en cours de réalisation.</u></p> <p>Phases de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet initial : reconstruction à neuf d'un EHPAD de 145 lits, 40 places de SSIAD, 12 places de CAJA et 12 places de PASA - Projet complémentaire : extension de 42 lits; Reconstruction à neuf en lien avec le projet initial <p>Objectifs globaux associés : Silver Economy ; Santé et Services aux populations vulnérables</p> <p>Travaux financés par l'émission d'obligation durable en 2018 : l'ensemble des travaux de construction (reconstruction et extension)</p>
EHPAD Pacy	<p>Projet de reconstruction et d'extension de l'EHPAD Pacy. <u>Projet en conception.</u></p> <p>Phase de projet : réhabilitation d'un nouvel EHPAD de 171 lits dont 5 d'hébergement temporaire, un dispositif innovant de répit et 30 lits de SSIAD avec interventions de mise en conformité sur l'existant (Bâtiment B)</p> <p>Objectifs globaux associés : Silver Economy ; Santé et Services aux populations vulnérables</p> <p>Travaux financés par l'émission d'obligation durable en 2018 : l'ensemble des travaux de réhabilitation</p>
EHPAD Andelys	<p>Projet de reconstruction de l'EHPAD des Andelys. <u>Projet en conception.</u></p> <p>Phase de projet : reconstruction intégrale sur un nouveau site de l'établissement (la capacité de l'EHPAD est de 160 lits, 12 places d'accueil de jour et 44 places de SSIAD)</p> <p>Objectifs globaux associés : Silver Economy ; Santé et Services aux populations vulnérables</p> <p>Travaux financés par l'émission d'obligation durable en 2018 : l'ensemble des travaux de reconstruction</p>

Cohérence entre les projets et la stratégie globale de l'émetteur

Projets EHPAD

L'autorisation, la tarification et le contrôle des EHPAD relève de la compétence et de la responsabilité du Département en vertu du code de l'action sociale et des familles (CASF). Ainsi, un suivi attentif des conditions de résidence ainsi que de la qualité des services est assuré par le Département à travers sa Direction de la Solidarité Autonomie (DSA). Un tableau de bord a été construit afin de répertorier et suivre tous les EHPAD présents sur le territoire du Département de l'Eure. Les éléments d'information comme le degré de vétusté, la date de construction, etc. ont été rassemblés dans ce tableau, permettant de fixer les priorités en matière d'améliorations. L'objectif pour le Département aujourd'hui est de rénover les EHPAD vétustes et / ou ayant des chambres doubles ou triples et sans salles de bain individuelles pour améliorer le confort des résidents et promouvoir la qualité de vie en établissement.

Toutefois, le Département n'est pas maître d'ouvrage de la restructuration des EHPAD qui sont des établissements médico-sociaux gérés de manière autonome, en vertu de l'article L 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

En l'espèce, les projets sont proposés par les EHPAD au Département qui décide du financement et de l'ordre de priorité de chaque projet. En contrepartie de sa contribution financière, le Département participe à la gouvernance des projets notamment à travers les jurys de concours. Cette présence permet au Département d'insister sur la prise en compte avancée des enjeux du développement durable dans la conception des projets. Par ailleurs, le Département établit un dialogue de gestion avec chaque établissement lui permettant d'assurer un suivi financier et architectural des projets.

Point de contrôle : La DSA a pour mission de sensibiliser l'ensemble des Directeurs des EHPAD aux problématiques liées à leurs EHPAD et à toute autre problématique de développement durable relative au Département. Elle requiert également de prendre en compte ces enjeux dans les projets déposés. Malgré cela, la Direction n'emploie actuellement aucun cadre commun d'analyse des projets permettant d'assurer un niveau minimal d'améliorations en matière de qualité durable des EHPAD. En outre, les actions de la DSA en matière de sensibilisation sont récentes et, à ce jour, ne sont ni structurées, ni formalisées. Chaque projet représente donc une opportunité unique (possibilité d'avoir des projets très divers en matière des objectifs (plus ou moins avancés)).

Il est donc important de suivre l'évolution de la stratégie du Département en la matière, notamment en ce qui concerne la précision des exigences du Département par rapport aux projets ainsi que la sensibilisation des directeurs des EHPAD aux objectifs du développement durable.

Projet Seine à Vélo

La Seine à Vélo constitue un axe prioritaire de la politique de développement économique et touristique du Département de l'Eure. C'est également un type de projet dont l'Eure a une bonne maîtrise du fait du nombre important de voies vertes sur le territoire eurois. L'Eure est le maître d'ouvrage de ce projet.

En 2018, le Département a lancé la révision globale du schéma départemental des Vélo Routes Voies Vertes (VRVV). A ce titre, le Département développe une politique en matière d'aménagement et de soutien financier aux territoires qui développent des VRVV.

Point de contrôle : Bien que d'autres objectifs soient formulés par le Département (par exemple en lien avec le besoin d'extension du parc des véhicules électriques), ces initiatives, indépendantes les unes des autres, ne s'inscrivent pas dans une démarche globale de « verdissement » des infrastructures routières départementales. Ainsi, dans le cadre de la revue annuelle de l'Opinion, il est important de suivre les résultats de la mise en place de la politique de soutien aux VRVV afin d'en apprécier la qualité. Il convient également de contrôler l'évolution de la stratégie du Département relative aux infrastructures routières.

4,6 / Confirmé

Qualité « durable » de l'émission (3/6)

Risques et Opportunités ESG relatifs aux projets désignés

Projet de construction de la voie verte « Seine à Vélo »

Catégorie de projets	Objectif	Indicateur(s) d'impact
Mobilité Durable	Financement de transports alternatifs (vélo, véhicules électriques, etc.)	Le projet est une infrastructure alternative. Selon le processus de sélection établi, il est éligible sans contrainte de mise en place d'indicateurs spécifiques. Toutefois, il sera possible, à la finalisation du projet, d'estimer le taux de fréquentation de la voie verte et, par la suite, faire des hypothèses en matière d'impact sur la santé de la population ou sur les émissions de CO2 évitées. (A confirmer en phase d'exploitation du projet.)

Analyse des risques :

Le processus de conception du projet implique une étude exhaustive des risques potentiels relatifs à la gouvernance du projet, ainsi qu'au respect de l'environnement et à la veille sur les conditions de travail sur le chantier.

A ce jour, peu d'éléments relatifs au projet suggèrent des risques potentiels significatifs. Le point de vigilance important concerne la gestion des matières premières utilisées pour la construction de la voie verte, notamment, le sable et les gravats utilisés en quantité très importante dans la production du revêtement enrobé de la piste. Ce matériau est très polluant (en phase de préparation) et peut présenter des effets négatifs sur la santé des ouvriers. Actuellement, ce type de revêtement est largement utilisé dans des projets d'infrastructure du fait de son coût abordable ainsi que de ses capacités de résistance et de sa durée de vie importante. Cependant, la recherche de solutions alternatives pourrait être envisagée par le Département de l'Eure dans le futur.

Opportunités saisies :

Note méthodologique : L'analyse des opportunités est menée en corrélation avec les 5 finalités de développement durable établies dans le cadre du mouvement global de l'Agenda 21 destiné aux collectivités locales. Dans le cadre de la méthodologie développée par Ethifinance, chacune des 5 finalités du développement durable de l'[Agenda21](#) rassemble plusieurs [Objectifs du Développement Durable](#) (ODD) définis par les Nations Unies. Les objectifs ainsi que les indicateurs d'impact retenus par l'émetteur pour chaque projet s'inscrivent, après la validation par Ethifinance selon le processus d'analyse interne, dans l'un ou plusieurs des ODD qui, à leur tour, font référence à l'une des 5 finalités de l'Agenda21 (*voir la méthodologie, page 13*).

Sur la base des indicateurs sélectionnés dans le cadre de suivi du projet Seine à Vélo, il convient de souligner que le projet en question contribue aux ODD suivants :



Les finalités de l'Agenda 21 atteintes sont :

- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- La lutte contre le changement climatique

Points de contrôle : Le suivi du respect des engagements en matière de gestion des risques majeurs relatifs au projet est programmé lors de la revue annuelle de l'Opinion.

4,6 / Confirmé

Qualité « durable » de l'émission (4/6)

Risques et Opportunités ESG relatifs aux projets désignés

Projet de reconstruction de l'EHPAD Conches en Ouche

Catégorie de projets	Objectif	Indicateur(s) d'impact
Logement et Services de Santé (personnes âgées)	Épanouissement humain et satisfaction des besoins essentiels	- Nombre de places supplémentaires créées; - Augmentation (en %) du nombre de chambres individuelles avec salles de bain privatives, etc.
Patrimoine bâti vert	Sobriété et efficacité énergétique	- Respect de l'objectif en matière de performance énergétique (réglementation RT 2012 -10%) ; - Niveau de conformité à la certification H&E 2010 (l'établissement ne sera pas labellisé, mais tient compte des exigences de H&E 2010).

Analyse des risques :

Le processus de conception du projet implique une étude exhaustive des risques potentiels relatifs à la gouvernance du projet, ainsi qu'au respect de l'environnement et à la veille sur les conditions de travail sur le chantier. A ce jour, aucun élément relatif au projet ne suggère de risques potentiels significatifs en la matière.

Opportunités saisies :

Note méthodologique : L'analyse des opportunités est menée en corrélation avec les 5 finalités de développement durable établies dans le cadre du mouvement global de l'Agenda 21 destiné aux collectivités locales. Dans le cadre de la méthodologie développée par Ethifinance, chacune des 5 finalités du développement durable de l'[Agenda21](#) rassemble plusieurs [Objectifs du Développement Durable](#) (ODD) définis par les Nations Unies. Les objectifs ainsi que les indicateurs d'impact retenus par l'émetteur pour chaque projet s'inscrivent, après la validation par Ethifinance selon le processus d'analyse interne, dans l'un ou plusieurs des ODD qui, à leur tour, font référence à l'une des 5 finalités de l'Agenda21.

Sur la base des indicateurs sélectionnés dans le cadre de suivi du projet de l'EHPAD Conches en Ouche, il convient de souligner que le projet en question contribue aux ODD suivants :



Les finalités de l'Agenda 21 atteintes sont :

- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité

4,6 / Confirmé

Qualité « durable » de l'émission (5/6)

Risques et Opportunités ESG relatifs aux projets désignés

Projet de reconstruction de l'EHPAD Pacy

Catégorie de projets	Objectif	Indicateur(s) d'impact
Logement et Services de Santé (personnes âgées)	Épanouissement humain et satisfaction des besoins essentiels	- Nombre de chambres dédoublées ; - Augmentation (en %) du nombre de chambres individuelles avec salles de bain privatives, etc.
Accès au travail (public défavorisé)	Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	- Nombre d'heures de travail par an réalisées par un public défavorisé par lot de travaux

Analyse des risques :

Le processus de conception du projet implique une étude exhaustive des risques potentiels relatifs à la gouvernance du projet, ainsi qu'au respect de l'environnement et à la veille sur les conditions de travail sur le chantier. A ce jour, aucun élément relatif au projet ne suggère de risques potentiels significatifs en la matière.

Opportunités saisies :

Note méthodologique : L'analyse des opportunités est menée en corrélation avec les 5 finalités de développement durable établies dans le cadre du mouvement global de l'Agenda 21 destiné aux collectivités locales. Dans le cadre de la méthodologie développée par EthiFinance, chacune des 5 finalités du développement durable de l'[Agenda21](#) rassemble plusieurs [Objectifs du Développement Durable](#) (ODD) définis par les Nations Unies. Les objectifs ainsi que les indicateurs d'impact retenus par l'émetteur pour chaque projet s'inscrivent, après la validation par EthiFinance selon le processus d'analyse interne, dans l'un ou plusieurs des ODD qui, à leur tour, font référence à l'une des 5 finalités de l'Agenda21.

Sur la base des indicateurs sélectionnés dans le cadre de suivi du projet de l'EHPAD Pacy, il convient de souligner que le projet en question contribue aux ODD suivants :



Les finalités de l'Agenda 21 atteintes sont :

- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La lutte contre le changement climatique

Points de contrôle : Plusieurs initiatives sont prévues à l'étape suivante du projet pour approfondir l'analyse des risques associés au projet (étude environnementale (y.c. aspect biodiversité), ou, encore, la revue des engagements en matière de développement durable des fournisseurs et prestataires au moment de leur sélection). Il est important d'intégrer ces éléments dans l'analyse des projets lors de la revue annuelle de l'Opinion.

4,6 / Confirmé

Qualité « durable » de l'émission (6/6)

Risques et Opportunités ESG relatifs aux projets désignés

Projet de reconstruction de l'EHPAD Andelys

Catégorie de projets	Objectif	Indicateur(s) d'impact
Logement et Services de Santé (personnes âgées)	Épanouissement humain et satisfaction des besoins essentiels	- Nombre de chambres dédoublées ; - Augmentation (en %) du nombre de chambres individuelles avec salles de bain privatives, etc.
Accès au travail (public défavorisé)	Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	- Nombre d'heures de travail par an réalisées par un public défavorisé par lot de travaux
Patrimoine bâti vert	Sobriété et efficacité énergétique	- Respect de l'objectif en matière de performance énergétique (réglementation RT -30% équivalent à THPE -10%) ; - Obtention de la certification HQE Etablissements de Santé - La production d'eau chaude avec l'énergie solaire

Analyse des risques :

Le processus de conception du projet implique une étude exhaustive des risques potentiels relatifs à la Gouvernance du projet, ainsi qu'au respect de l'environnement et à la veille sur les conditions de travail sur le chantier. A ce jour, aucun élément relatif au projet ne suggère de risques potentiels significatifs en la matière.

Opportunités saisies :

Note méthodologique : L'analyse des opportunités est menée en corrélation avec les 5 finalités de développement durable établies dans le cadre du mouvement global de l'Agenda 21 destiné aux collectivités locales. Dans le cadre de la méthodologie développée par Ethifinance, chacune des 5 finalités du développement durable de l'[Agenda21](#) rassemble plusieurs [Objectifs du Développement Durable](#) (ODD) définis par les Nations Unies. Les objectifs ainsi que les indicateurs d'impact retenus par l'émetteur pour chaque projet s'inscrivent, après la validation par Ethifinance selon le processus d'analyse interne, dans l'un ou plusieurs des ODD qui, à leur tour, font référence à l'une des 5 finalités de l'Agenda21.

Sur la base des indicateurs sélectionnés dans le cadre de suivi du projet de l'EHPAD Andelys, il convient de souligner que le projet en question contribue aux ODD suivants :



Les finalités de l'Agenda 21 atteintes sont :

- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité
- La lutte contre le changement climatique

Points de contrôle : Le projet prévoit la revue des engagements en matière de développement durable des fournisseurs et prestataires au moment de leur sélection. Cette initiative sera prise en compte lors de la mise à jour annuelle de l'Opinion.

Méthodologie

Le présent document a été élaboré sur la base de la méthodologie interne d'EthiFinance « Collectivités21 Bond ». « Collectivités21 Bond » est une analyse qualitative externe et indépendante d'émissions de titres obligataires et assimilés des collectivités locales qui ont vocation à contribuer au financement de projets publics et/ou parapublics à objectifs environnementaux, sociaux et/ou de développement durable. L'analyse qualitative donne lieu à une note permettant de qualifier l'émission obligataire et d'informer sur le niveau de transparence et la qualité durable de l'émission et des projets désignés.

En cas d'identification de controverses, le score final est ajusté. Il peut être dégradé de 10%, 20% ou 30% selon le niveau de la controverse identifiée (une échelle allant de 1 à 3; 3 étant le niveau le plus élevé).

Système de notation

Légende de notation >	Faible	Modéré	Moyen	Avancé	Confirmé
Echelle de notation	X<1,5	1,4<X<2,5	2,4<X<3,5	3,4<X<4,5	X>4,4 (5 max)

Métrique appliquée

Theme	Underlying themes	%	Composition
SBG Alignment (30%)	Use of proceeds	25%	% of proceeds allocated to eligible assets
	Process for project evaluation and selection	25%	Quality of the process
	Management of proceeds	25%	Allocation Transparency
	Reporting	25%	Frequency and quality of reporting
Issuer ESG Quality (30%)	ESG profile of the issuer	100%	ESG strategy of the issuer
Issuance Sustainability (40%)	Strategy Consistency	35%	Relevance of the designated projects to global strategy and activities of the issuer
	Risks	50%	Risks identification and management
	Opportunities	15%	Agenda21 & SDG contribution

Métrique « Opportunités »

L'analyse des opportunités est menée en corrélation avec les 5 finalités de développement durable établies dans le cadre du mouvement global de l'Agenda 21 destiné aux collectivités locales.

Dans le cadre de la méthodologie développée par EthiFinance, chacune des 5 finalités du développement durable de l'Agenda21 rassemble plusieurs [Objectifs du Développement Durable](#) (ODD) définis par les Nations Unies.

Les objectifs ainsi que les indicateurs d'impact retenus par l'émetteur pour chaque projet s'inscrivent, après la validation par EthiFinance selon le processus d'analyse interne, dans un ou plusieurs des ODD qui, à leur tour, font référence à l'une des 5 finalités de l'Agenda21.



Collecte des données

Les informations ESG (sociales, environnementales et relatives à la gouvernance) proviennent des documents et études réalisées dans le cadre de la conception et la sélection des projets désignés. L'analyse a donc été fondée sur l'étude de cette documentation. Un questionnaire pré-rempli par projet a ensuite été envoyé aux responsables des projets désignés. Plusieurs entretiens ont ensuite été menés afin de compléter l'analyse.

Documents consultés : Politique de sélection des projets (Juin 2018); Diagnostic Global du Contrôle Interne Comptable et Financier (2018); Tableau annuel de suivi des projets EHPAD (depuis 2016); Rapport Annuel Développement Durable du Département (2017); Le Plan Climat de l'Eure (2017); Présentation du lancement de la Démarche départementale de transition écologique et solidaire (TES, 2018); Plan Nature 2017-2027; Présentation du projet Seine à Vélo (2017); Présentations des projets EHPAD Conches, Pacy et Andelys (2013, 2016 et 2018); Plans Techniques Détaillés des projets EHPAD Conches et Pacy (2013/2014 et 2018); autre documentation spécifique aux projets (Présentation réunion publique, Charte Chantier Propre, Etudes acoustiques & thermiques, Notes H&E, Calculs Facteur Lumière du jour, etc. y.c. les réponses au questionnaire).

Entretiens menés sur place : M. Benjamin Del Monte, Responsable du projet Seine à Vélo; M. Christophe Thomas, Directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture; M. Saïkou Bah et M. Jean-Loup D'Hooren, Responsables de la Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance; Responsables de la Direction de la Solidarité Autonomie (projets EHPAD) et M. André Minyemeck, Directeur de l'EHPAD Conches en Ouche.

L'analyse a été réalisée par : Liudmila Strakodonskaya, Analyste ISR / ESG / Climat, EthiFinance

Disclaimer

Le présent rapport d'analyse n'a qu'un but informatif et ne doit pas être considéré comme une sollicitation à l'achat ou la vente de titres. Ce rapport est basé sur les informations collectées par EthiFinance et la méthodologie interne d'EthiFinance pour l'évaluation d'obligations vertes, sociales ou durables (Green, Social or Sustainability bonds). L'information utilisée provient des sources jugées par EthiFinance comme fiables. Ce rapport de Second Opinion ne peut être copié, modifié, redistribué, vendu, en totalité ou en partie, sans notre accord préalable exprimé à l'écrit. EthiFinance ne saurait être tenu responsable des résultats liés à son utilisation.

@EthiFinance 2018, tous droits réservés.